

Communiqué de presse

La couverture en téléphonie mobile du Loir-et-Cher s'étend

À la fin 2007, le département de Loir-et-Cher devrait connaître une amélioration très sensible de la couverture pour les téléphones mobiles.

Les deux premières phases identifiées dans le cadre du plan de couverture des zones blanches (zones desservies par aucun opérateur) en Loir-et-Cher, arrêté en 2003 par l'Etat, seront achevées avant la fin de l'année.

La **première phase** est réalisée par le conseil général et concerne les communes de Crouy-sur-Cosson et Thoury. Un seul pylône est nécessaire pour la couverture de ces deux communes. C'est la société d'équipement du Loir-et-Cher (la Selc) qui est chargée par le conseil général de la conduite de cette opération. Toutes les étapes administratives sont actuellement achevées. Les ordres de service seront lancés début juin. Et l'ouvrage devrait être prêt à la fin du mois d'août. Le pylône de Thoury/Crouy-sur-Cosson pourra recevoir les antennes que les opérateurs prennent à leur charge, au mois de septembre pour une mise en service à la fin de l'année 2007.

La **deuxième phase** est réalisée par SFR en qualité d'opérateur leader pour le Loir-et-Cher. Cinq communes sont concernées par ces implantations : La Chapelle-Enchérie, Orçay, Yvoy-le-Marron et Chaon/Souvigny-en-Sologne.

Les quatre pylônes qui suppriment les zones blanches dans ces communes ont été livrés par SFR à la fin de l'année 2006. Deux sites, ceux de La Chapelle-Enchérie et d'Yvoy-le-Marron vont s'ouvrir prochainement (en juillet 2007) à l'exploitation commerciale des opérateurs Orange et SFR.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

Une **troisième phase** est en marche. La direction interministérielle d'aménagement et de compétitivité du territoire (la DIACT, ex-Datar) a lancé fin 2006 une nouvelle consultation par l'intermédiaire des Préfets de Région pour arrêter une nouvelle liste de communes non couvertes par les trois opérateurs. 7 communes du département viennent d'être identifiées : Bauzy, Cellé, Courmemin, Pray, Vallières-les-Grandes, Saint-Martin-des-Bois et Chateaufieux. La décision de la DIACT devrait intervenir prochainement (24 mai 2007 ?)

Historique de la phase III

- 14 septembre 2006 : le conseil général adresse un courrier aux 291 communes du département de façon à connaître la situation de la téléphonie mobile commune par commune. 140 réponses ont été transmises au département qui arrête une liste sur la base des déclarations des maires le 19 décembre 2006.
- Cette liste de 140 communes est envoyée au SGAR et aux opérateurs pour analyse
- Neuf communes font l'objet de visites contradictoires de la part des opérateurs : Chateaufieux, Courmemin, Bauzy, Pray, Saint Arnoult, Saint-Martin-des-Bois, Vallières-les-Grandes, Verdes et Cellé
- Le SGAR et les opérateurs retiennent 7 communes en zone blanche en Loir-et-Cher
- mars 2007 : ces éléments sont envoyés à la DIACT par le préfet de Région pour dernière analyse et inscription dans une phase III de couverture des zones blanches résiduelles.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr